

Arrêté fédéral

approuvant

le budget de la Confédération pour l'année 1926.

(Du 19 février 1926.)

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE
DE LA
CONFÉDÉRATION SUISSE,

vu le message du Conseil fédéral du 5 novembre 1925

arrête :

Le projet de *budget* du Conseil fédéral pour l'exercice de 1926 est approuvé avec les modifications suivantes :

	Propositions du Conseil fédéral	Décision des Chambres fédérales
RECETTES		
Chapitre III.		
Page		
22. F. Département de l'économie publique.		
IV. Office des assurances sociales.		
nouveau 4. Remboursement du fonds de l'assurance- vieillesse et survivants (travaux préli- minaires)	—	25,000
DÉPENSES		
Chapitre III.		
B. Département de l'intérieur.		
56. I. Division de l'instruction, des sciences et des arts.		
73. Conférences des institutions suisses d'as- sistance	150	<i>Biffer</i>
76. Société suisse pour l'amélioration du sort des enfants anormaux	30,000	50,000

III. Direction des constructions fédérales.**12. Bâtiments.**

	Propositions du Conseil fédéral	Décision des Chambres fédérales
a. Entretien des bâtiments fédéraux .	1,043,000	1,030,000
b. Travaux de reconstruction et d'agrandissement	457,120	419,620
soit chiffre 4. Transformations im-		
prévues dans les palais fédéraux		
et les autres bâtiments de l'ad-		
ministration centrale à Berne =		
35,000 fr. Réduction de 10,300 fr.		
<i>Biffer</i> : 30. Fabrique de munitions, à		
Altdorf, portes spéciales contre		
le bruit = 700 fr.		
<i>Biffer</i> : 38. Douane de Rüdlingen,		
agrandissement = 26,500 fr.		
c. Constructions nouvelles	664,690	515,190
<i>Biffer</i> : 3. Fabrique de munitions		
à Thoune, construction d'un silo		
à charbon, en béton armé, avec		
monte-charge et installation pour		
le transport du charbon = 51,000 fr.		
<i>Biffer</i> : 9. Arsenal de Wil, construc-		
tion de magasins pour deux com-		
pagnies de parc d'artillerie =		
98,500 fr.		
15. Achat de mobilier et entretien pour		
l'administration centrale, etc.		
c. Ameublement de la salle de confé-		
rences du Bernerhof	26,000	<i>Biffer</i>
V. Service des eaux.		
94. nouveau 20 a. Subside à la conférence mondiale		
de l'énergie	—	15,000
C. Département de justice et police.		
108. V. Bureau des assurances.		
14. Subvention fédérale périodique aux as-		
surés auprès de compagnies allemandes	—	2,300,000
D. Département militaire.		
I. Administration centrale.		
116. D. Service de la cavalerie.		
1. Traitements	37,568	36,968
2. Allocations de renchérissement	25,644	25,544
4. Frais de bureau	4,300	3,700

Page		Propositions du Conseil fédéral	Décision des Chambres fédérales
118.	G. Service de santé.		
	1. Traitements	396,600	390,600
	2. Allocations de renchérissement	266,857	265,357
	J. Commissariat central des guerres.		
	1. Traitements	249,700	249,395
	2. Allocations de renchérissement	176,120	172,425
120.	K. Service technique militaire.		
	1. Traitements	262,720	256,720
	2. Allocations de renchérissement	185,900	183,000
122.	Les dépenses pour l'administration centrale sont réduites de 2,927,667 fr. à 2,905,967 fr., soit de 21,700 fr.		
II. Instruction de l'armée.			
124.	A. Personnel d'instruction.		
	2. Infanterie.		
	f. Indemnités de cheval	200,000	180,000
	3. Cavalerie.		
	a. Traitements	77,600	65,600
	b. Allocations de renchérissement	58,632	50,415
126.	e. Indemnités de cheval	84,000	72,800
128.	7. Troupes du service de santé.		
	a. Traitements	84,700	77,200
	b. Allocations de renchérissement	57,013	53,013
130.	9. Troupes des subsistances.		
	a. Traitements	30,300	28,100
	b. Allocations de renchérissement	20,641	18,866
	e. Indemnités de cheval	17,000	14,200
	f. Uniformes	2,800	2,200
	Les dépenses pour le personnel d'instruction sont réduites de 3,396,899 fr. à 3,326,607 fr., soit de 70,292 fr.		
132.	B. Instruction.		
	3. Cours de répétition.		
	a. Infanterie	8,242,000	7,250,100
	(Suppression des cours de répétition de landwehr).		
144.	6. Développement de l'instruction hors du service.		
	b. Sociétés militaires.		
146.	1. Sociétés de tir	3,466,200	3,446,200
	d: par suite de la réduction du poste soit réduction du déficit sur la vente des cartouches, de 20,000 fr.		

Page		Propositions du Conseil fédéral	Décision des Chambres fédérales
148.	Les dépenses pour instruction sont réduites de 38,864,831 fr. à 37,852,931 fr., soit de 1,011,900 fr.		
150.	E. Prestations en vue d'alléger le service militaire.		
	5. Différence de prix sur les chaussures délivrées aux militaires	1,152,000	1,488,000
	Les dépenses pour II Instruction de l'armée sont réduites de 51,118,851 fr. à 50,372,659 fr., soit de 746,192 fr.		
	III. Equipement de l'armée.		
	A. Achat de matériel.		
154.	4. Armes.		
	a. Armes à feu	2,956,872	2,916,372
	B. Entretien et remplacement du matériel.		
158.	3. Assurance contre l'incendie	187,000	147,000
	Les dépenses pour l'équipement de l'armée se réduisent de 21,198,332 fr. à 21,117,832 fr., soit de 80,500 fr.		
	IV. Chevaux. A. Chevaux de cavalerie.		
160.	1. Achats	1,840,000	1,816,000
	2. Dépôt de remonte.		
	a. 2. Salaires	890,000	885,000
	3. Allocations de renchérissement	1,384,718	1,379,218
162.	c. Fourrage et paille	803,200	775,700
	3. Cours de remonte	750,750	715,000
	C. Chevaux de la régie, versement à l'exploitation	309,749	264,749
	Les dépenses pour IV. Chevaux sont réduites de 6,989,281 fr. à 6,846,531 fr., soit de 142,750 fr.		
	VI. Service des communications.		
	C. Service topographique.		
	1. Administration.		
172.	b. Traitements des employés techniques (engagés par contrat)	107,060	98,202
	Les dépenses pour VI. Service des communications sont réduites de 3,740,019 fr. à 3,731,161 fr., soit de 8,858 fr.		

Récapitulation	Préalablement	Réduit
I. Administration centrale	2,927,667	2,905,967
II. Instruction de l'armée	51,118,851	50,372,659
III. Equipement de l'armée	21,198,332	21,117,832
IV. Chevaux	6,989,281	6,846,531
V. Fortifications	1,824,800	1,824,800
VI. Service des communications	3,740,019	3,731,161
Total	87,798,950	86,798,950

Le budget du département militaire se réduit donc de 1,000,000 de fr.

Propositions du Conseil fédéral	Décision des Chambres fédérales
---------------------------------------	---------------------------------------

F. Département de l'économie publique.

Page

198. II. Division de l'industrie et des arts et métiers.

9. Subventions à diverses sociétés, fédérations, etc.

l. Association de la semaine suisse	20,000	15,000
-------------------------------------	--------	--------

p. Laboratoire d'essai des matériaux de l'Association suisse des électriciens	20,000	10,000
---	--------	--------

202. IV. Office fédéral des assurances sociales.

9. Assurance-vieillesse, etc.	10,000	25,000
-------------------------------	--------	--------

204. nouveau 12. Versement au fonds de l'assurance vieillesse et survivants (Chiffre 12 devient Chiffre 13, Divers)

—	17,500,000
---	------------

208. V. Agriculture.

nouveau 25. Primes de mouture	—	4,000,000
-------------------------------	---	-----------

222. Etablissements en régie.

II. Régie des chevaux à Thoue.

DÉPENSES.

3. Allocations de renchérissement	480,000	470,000
14. Frais de vétérinaire	4,000	3,000
15. Achats inventoriés	334,000	302,000
17. Divers	52,000	50,000

Les dépenses pour la régie des chevaux sont réduites de 2,035,199 fr. à 1,990,199 fr., soit de 45,000 fr.

Postulat du Conseil des Etats:

Le Conseil fédéral est invité à examiner la possibilité de prendre les mesures nécessaires permettant:

- 1° l'arrêt de l'augmentation des dépenses militaires;
- 2° la réduction rationnelle des dépenses militaires dans une mesure compatible avec les intérêts de la défense nationale.

Postulats du Conseil national:

Le Conseil fédéral est invité à présenter sans retard un rapport et une proposition sur la question de savoir si et dans quelle mesure — sans préjuger aucunement l'action en dommages-intérêts intentée contre elle auprès du Tribunal fédéral par les communes thurgoviennes intéressées à la place d'armes — la Confédération pourrait et devrait participer aux frais, évalués à 300,000 francs en chiffre rond, de la construction de la route Oberglatt-Bulach, contournant la place d'armes et projetée depuis longtemps par le canton de Zurich, afin de remplir par là, en sa qualité de propriétaire de la place d'armes, une ancienne promesse et une obligation peut-être juridique, en tous cas morale.

* * *

Le Conseil fédéral est invité à examiner, conformément aux déclarations du chef du département militaire, par quelles modifications de la loi et par quelles autres mesures on peut alléger le budget militaire. Cet examen devra permettre de ramener à 85 millions au plus les crédits affectés au budget militaire ordinaire de 1927 et assurer au parlement une plus grande latitude pour d'autres réductions ultérieures.

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.

Berne, le 19 février 1926.

Le président, D^r G. KELLER-Argovie.

Le secrétaire, KAESLIN.

Ainsi arrêté par le Conseil national.

Berne, le 19 février 1926.

Le président, HOFMANN.

Le secrétaire, F. v. ERNST.

Le Conseil fédéral arrête :

L'arrêté fédéral ci-dessus sera inséré dans la *Feuille fédérale*.

Berne, le 19 février 1926.

Par ordre du Conseil fédéral suisse :

Le chancelier de la Confédération,

KAESLIN.

Arrêté fédéral approuvant le budget de la Confédération pour l'année 1926. (Du 19 février 1926.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1926
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	08
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	24.02.1926
Date	
Data	
Seite	389-395
Page	
Pagina	
Ref. No	10 084 567

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.